



Les avancées de 2022...

Accord salarial

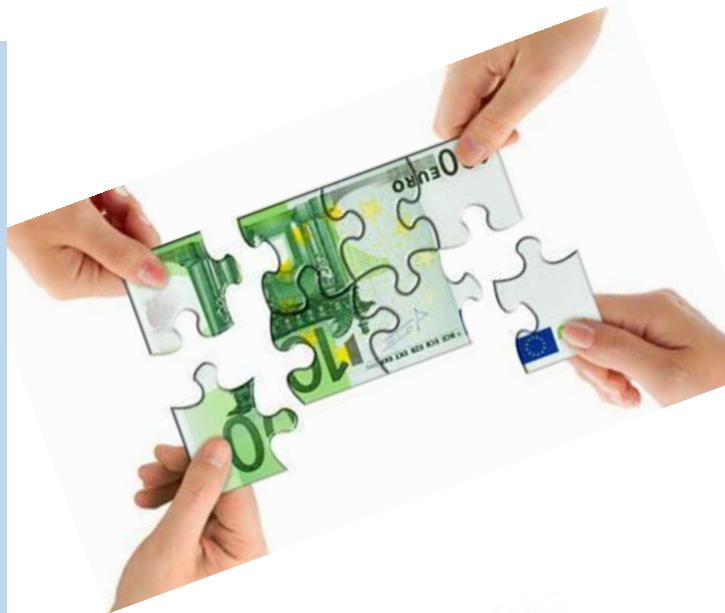
Augmentation générale pour tous entre 2,8 et 3%.
Augmentation du Titre restaurant 9,60€.
Le chèque carburant de 200€.
Progression à l'ancienneté.
Un accord record compte tenu de l'inflation !

Rémunérations

Nous avons également eu gain de cause sur la reconnaissance par le versement de la prime des maîtres d'apprentissage et des tuteurs, pour les employés et agents de maîtrise présents sur le contrat de l'alternant.
Ainsi que sur sa rétroactivité comme prévu dans l'accord groupe.

Intéressement

Coconstruits sur les résultats de l'entreprise, et sur une satisfaction client repensée et sécurisée où toutes les étoiles comptent sans pénalité.
Les résultats du 1er semestre (759€ brut pour un temps plein présent sur toute la période) nous confortent sur le bien-fondé de cet accord.
Abondement : 550€ d'abondement négociés pour 500€ versés en action C ou/et D, issus de l'intéressement ou de versements volontaires.



La **CFTC** a obtenu la Prime de Partage de la Valeur (PPV) qui profitera au plus grand nombre

- 1000€ pour les rémunérations ≤ 2xSMIC
- 400€ pour les rémunérations entre 2 et 3 SMIC

Cette prime sera versée sur la fiche de paie de décembre

Accord Handicap

Reconnaissance facilitée du statut et mise en place de mesures d'accompagnement pour les démarches administratives tant pour les personnes concernées que pour les aidants.

Accord salarial

Sécurisation des parcours managers adjoint et DM.

Mobilité Durable

A l'image du groupe Orange engagé dans une politique environnementale, la GdT a conclu un accord qui encourage le covoiturage et l'utilisation de moyens propres de déplacement. Cumulables avec les remboursements des transports en commun dans la limite de 300€ par an, cela représente 3€ par jour de transport « propre » dans la limite de 100 jours par an.

Accord de Branche

Présente en branche, la seule signature de la CFTC suffit à valider un accord.
La CFTC a donc permis une revalorisation des salaires minimaux de 90€ pour tous les échelons de la branche.
Ce qui entraîne automatiquement une revalorisation de la prime d'ancienneté.

Parcours professionnels

Nos demandes à la direction sont orientées vers la reconnaissance et sa valorisation.

Nous voulons :

- accorder une attention particulière à l'accueil, à l'accompagnement et à la fidélisation de nos alternants.
- Trouver des solutions innovantes pour sécuriser la fin de carrière des salariés fidèles.
- Un cadre structuré pour les parcours d'évolution et leur harmonisation au national, avec des fiches de poste pour tous les niveaux et les échelons.
- La mise en place de missions encadrées et adaptées (temps et salaires) .
 - Des budgets plus impactants pour les promotions.

Nous sommes convaincus que pression et stress ne sont pas synonymes de meilleurs résultats, nous continuerons de militer pour des conditions de travail plus humaines.

La CFCTC encadrement a obtenu

- La revalorisation de la prime d'ancienneté calculée sur le minima cadre, en lieu et place de celui des AM échelon 1
- Des augmentations individuelles et collectives
- Des changements d'échelon pour les plus anciens.

Vous souhaitez de



Temps de travail

Sur proposition de la CFCTC, l'ANACT-ARACT a été retenue pour enfin mener une étude sur la charge de travail

Résultats du sondage de la CFCTC sur la charge de travail



Incivilités

Un outil « incivilités » développé en partenariat avec la direction pour pouvoir remonter notre quotidien avec les clients.